



Déclaration FNEC-FP FO

CHSCT du 15 novembre 2019 des représentants FO

Monsieur le président du CHSCT SD 81,

Depuis cette rentrée 2019, malgré les annonces qui se veulent rassurantes de notre ministre, la situation des collègues nous paraît de plus en plus préoccupante et la fatigue de la plupart d'entre eux après seulement quatre semaines doivent nous et vous alerter sur les conditions de travail de nos collègues.

Les signaux d'alerte ont pourtant été nombreux sur l'année scolaire et sur l'été dernier avec les drames qui ont endeuillé notre profession avec les suicides de Jean Willot, Jean Pascal VERNET, Laurent GATIER et Mme Christine RENON, et tout récemment la tentative de suicide d'un jeune étudiant à Lyon.

Malgré tous ces événements, le gouvernement poursuit sa course effrénée des contre-réformes et reste sourd aux avertissements qui lui sont adressés par les organisations syndicales.

Ainsi pour notre département, la poursuite des évaluations PPCR, réforme engagée depuis maintenant deux ans, laissent un goût amer aux collègues qui ne comprennent pas les avis prononcés à la suite de leur entretien de carrière et n'obtiennent aucun élément tangible quant aux appréciations données. Cette évaluation loin d'améliorer la carrière des agents, affecte leur motivation et renforce le sentiment que tout repose sur l'arbitraire. Nous vous demandons donc de répondre de façon personnelle à tout recours de collègue.

La réforme du lycée mise en place dès cette rentrée, malgré une forte opposition des enseignants, a provoqué des dysfonctionnements importants (emploi du temps, éclatement des groupes classes, organisation des épreuves en cours d'année) et une surcharge de travail pour l'ensemble des personnels, qu'ils soient personnels enseignants, personnels administratifs, personnels de vie scolaire ou personnels de direction. Comme nous l'indiquions, un des objectifs de la réforme est d'entasser les élèves dans les divisions, c'est ainsi que, sur l'académie le nombre de classes de lycées à effectifs pléthoriques a doublé cette année. Comme à cela s'ajoute l'imposition à tous les personnels enseignants du second degré d'une deuxième heure supplémentaire, aujourd'hui les personnels de nos lycées sont épuisés, notre organisation syndicale craint

que certains collègues ne puissent tenir et que cette situation ait de graves répercussions sur leur état de santé.

La réforme des rythmes scolaires avec la territorialisation de l'école de la République, et ses effets néfastes. Ainsi, sur les écoles de la communauté de communes de Gaillac-Graulhet, où non seulement les avis des conseils d'école ne sont pas respectés mais où les conditions de travail se dégradent avec un pilotage plus qu'approximatif, avec des délais dans les travaux de plus en plus longs, des délégations multiples, voir l'absence d'interlocuteurs identifiés. Nous vous demandons d'engager des discussions avec le Président de la communauté des communes au sujet des rythmes scolaires : il faut que la communauté des communes prenne enfin la décision du retour aux 4 jours que parents et enseignants demandent déjà depuis 2 ans. Nous vous demandons également d'intervenir à nouveau auprès de la communauté des communes pour leur rappeler que les animateurs du péri-scolaire ne peuvent pas se permettre d'entrer dans l'école et d'utiliser librement les salles de l'école sans l'autorisation du directeur.

La mise en place de l'inclusion **systématique** avec pour seuls moyens des AESH non formés ou peu formés, avec la mise en place des PIAL qui tendent à mutualiser les AESH non au profit des élèves mais au profit de l'employeur.

La multiplicité des dispositifs : RASED, PIAL, EMAS, qui au lieu d'amener de la cohérence dans l'accompagnement des élèves concernés ne font qu'ajouter de la complexité dans le suivi mené.

Ainsi la FNEC-FP FO constate à travers l'étude des RSST, la difficulté des collègues qui se retrouvent dans des situations très problématiques, situations dans lesquelles l'enseignant, le personnel municipal, pour les maternelles, mais aussi le groupe classe se trouve en grande difficulté et où le seul recours, parfois, amène les enseignants à se saisir du registre danger grave et imminent, car aucune autre alternative ne leur est proposée. Ainsi les registres de l'école du centre à Castres en sont un parfait exemple. Ou encore, cet entretien d'une collègue avec son IEN qui lui relate son mal être profond lié au désarroi face à un élève qui perturbe complètement la classe chaque jour et ce depuis plus d'un an et à qui l'IEN répond engager des mesures pour cet élève dans le cadre de tout inclusif mais d'être incapable de la protéger elle ! Il nous faut des réponses dans le cadre de ce CHSCT.

La mise en application dès cette rentrée de la loi « Blanquer » qui ajoute à la « brouette » déjà bien chargée des directeurs, la tâche de faire remplir aux parents des fiches de dérogation à l'assiduité scolaire avec la scolarisation obligatoire des 3 ans.

Direction, encore mise à mal avec la fiche de positionnement à remplir pour les AESH, donnant le sentiment d'engager la responsabilité du directeur à la place de celle de l'IEN.

Les entretiens à mener dès la rentrée et sous quinze jours avec les familles d'un élève ayant un PPS. . Ou encore la fiche des élèves allophones que vous demandez à renvoyer dans les 15 jours ! Les directeurs sont à la peine depuis l'instauration du référentiel de compétences des directeurs, texte, faut-il le rappeler, sans aucune base réglementaire, et, pour certains sont à la limite du « burnout ».

Aujourd'hui, les directeurs ne réclament pas, comme le laisse entendre notre ministre, un statut. La preuve, ils se sont battus contre les EPSF ! Ils n'ont pas non plus besoin d'un « débat » et de « rencontres discussions » pour évoquer la pénibilité de leur métier. Les directeurs demandent, simplement une reconnaissance, une considération et surtout du temps et des moyens pour effectuer correctement leur travail.

Il faut aussi évoquer les accidents ou incidents de travail qui se multiplient et pour lesquels nous sollicitons vos services afin qu'ils soient reconnus comme imputables au service et afin que nos collègues soient accompagnés dans ses démarches car, faut-il encore une fois le rappeler : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.» article L. 4121-1 du **Code du travail**

Enfin, comment est-il encore possible que des IEN dans notre département n'acceptent pas que les Registre hygiène et sécurité soient remplis par les collègues quand ces derniers considèrent que leurs conditions de travail sont remises en cause ? Remplir un registre, ce n'est pas dénoncer un inspecteur ! C'est pouvoir travailler, dans le cadre du CHSCT, sur la prévention de la dégradation des conditions de travail ! Nous vous demandons d'intervenir auprès de tous les inspecteurs sur ce point : il est inacceptable que des IEN interdisent l'utilisation des registres. Peut être est-ce également utile de rappeler que le DUER n'a pas vocation à remplacer les RSST : lors des réunions de directeurs, venant de la bouche de l'administration, c'est inacceptable !

Nous attendons donc à la FNEC-FP FO que vous preniez enfin des mesures de prévention primaire, c'est-à-dire des mesures qui prennent en compte les conditions de travail du personnel de l'Éducation Nationale. Pour sa part, la FNEC FP FO est prête à participer à des enquêtes des CHSCT à tous les niveaux pour faire le bilan exhaustif des conséquences des réformes en cours sur la santé des agents : qu'en est-il de la loi PEILLON ? Qu'en est-il de l'évaluation des personnels et de PPCR ? Qu'en est-il des regroupements de services ? Qu'en est-il de la protection fonctionnelle due aux agents ? Qu'en est-il de la médecine de prévention et du suivi individuel des agents ?

C'est cela la prévention primaire des risques professionnels. C'est cette démarche que nous attendons. La FNEC FP FO se refusera à toute tentative qui viserait à faire porter la responsabilité de la situation aux personnels qu'il faudrait accompagner dans les difficultés. En ce sens nous refusons la terminologie employée de souffrance au travail qui n'est que le résultat des conditions de travail imposées par l'employeur.

Enfin, pour terminer sur le train des contre-réformes et en finir avec notre statut bien mis à mal avec la loi de la transformation de la fonction publique, le projet de retraites Macron-Delevoye remet en cause le système actuel des pensions et individualise encore davantage l'agent. L'abandon du système c'est l'abandon d'un système basé sur la répartition et la solidarité, c'est l'abandon des acquis sociaux de 1945.

La FNEC FP FO rejette l'ensemble des mesures régressives du projet Macron-Delevoye, exige le maintien des 42 régimes de retraite et du code des pensions des fonctionnaires d'État. Le projet Macron-Delevoye doit être abandonné. Toute concertation ou prétendue négociation de ce projet ne peut être que stérile et dangereuse. La FNEC FP- FO appelle donc tout les personnels à se réunir et à s'organiser pour préparer la grève à partir du 5 décembre.